REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150

Tél. / Fax : 03 88 64 27 67
E-mail : mairie@limersheim.net

# ARRETE TEMPORAIRE N° 340

## // N° POL. 340/ CT. / A.T. / 168 / 2025 / 340 //

## TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

***Rue des Noyers***

Nous, Maire de la Commune de LIMERSHEIM,

**VU** la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;

**VU** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 et L 2542-2 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** L'arrêté AV-2024-1745 portant permission de voirie de la Collectivité Européenne d'Alsace en date du 23 septembre 2024

**VU** la demande du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle,

**VU** la demande de la société STM Travaux Publics 2, rue de la Scheer – 67150 SCHAEFFERSHEIM en charge de l'exécution des travaux

**CONSIDERANT** la nécessité d'avertir les usagers desdites rues du chantier en cours ;

## ARRETONS

### CHAPITRE I : CIRCULATION-STATIONNEMENT

Article 1 : La circulation sera perturbée du **12 au 23 mai 2025**, jusqu'à la fin des travaux, en fonction de l'avancement du chantier rue des Noyers.

Article 2 : Le stationnement est interdit bilatéralement dans l'emprise du chantier.

### CHAPITRE II : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par société STM Travaux Publics 2, rue de la Scheer – 67150 SCHAEFFERSHEIM en charge de l'exécution des travaux

Article 2 : Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la Loi ;

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux informera les riverains de l'avancement du chantier et des prescriptions à exécuter,

Article 4 : Le Maire et les Adjoints ainsi que la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Erstein ;
- Monsieur le Chef de Corps de la Section de Limersheim ;
- Entreprise chargée des travaux ;
- Riverains ;
- Archives et affichage

Fait à LIMERSHEIM, le 16 avril 2025

MAIRIE de LIMERSHEIM (Bas-Rhin)

**Le Maire**

**Stéphane SCHAAL**

**Croquis zone de travaux :**

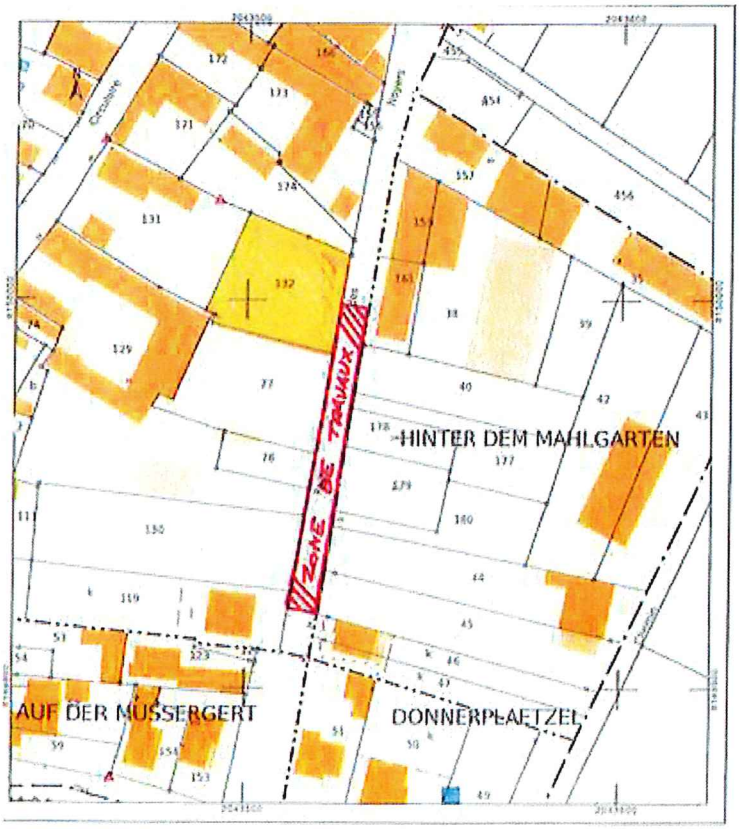

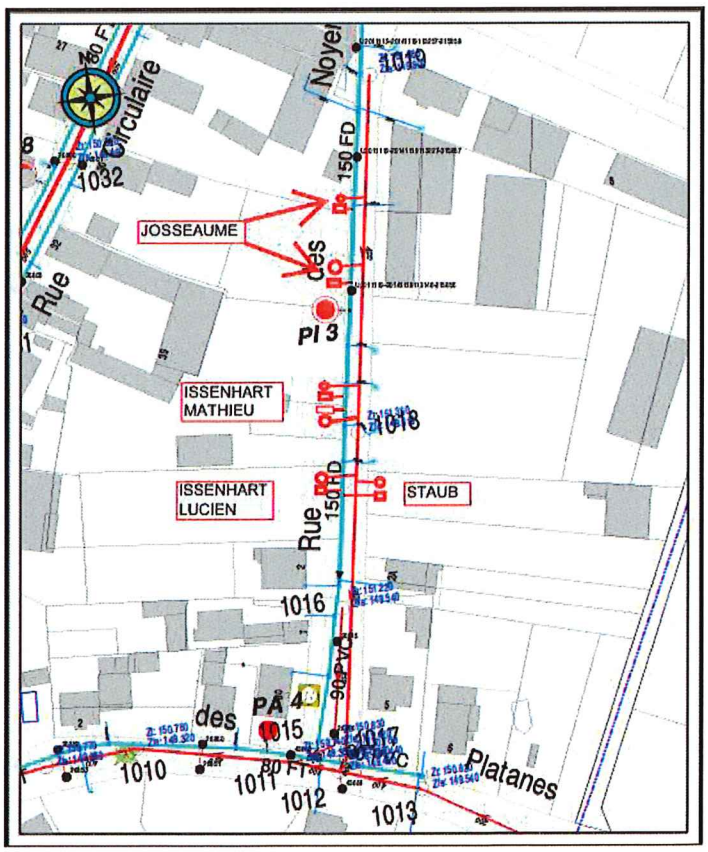
**Branchement rue des Noyers**